

Polémique Linguistique-Sémantique-Stylistique: Des Nuances à Dégager pour L'entendement de L'apprenant du Français

Oladipo Akin and Allam Joyce Nguvan

Department of French, Federal College of Education, Zaria.

Corresponding author: pastorstephenola@gmail.com

Résumé

L'étude de la linguistique à l'image de la sémantique et de la stylistique regorge d'une certaine polémique de longue date qui se doit d'être élucidée. Certains voient en ces trois domaines de connaissance des branches parallèlement distinctes ; d'autres les trouvent entremêlées, donc indispensables les unes aux autres. Cette communication vise donc, de prime à bord, à mettre en exergue d'une part les nuances qui émanent de l'étude comparative et contrastive de la linguistique, de la sémantique et de la stylistique et d'autre part de faire la lumière sur le sens succinct de ces trois éléments clés du domaine de la langue dans le but d'octroyer aux apprenants de la langue française une connaissance lucide en la matière.

Abstract

The study of linguistics, in the light of semantics and stylistics, hinges on a perennial polemic that needs to be put in sharp relief. While some thinkers argue that these polysemous concepts are totally parallel in meaning, there are that opine that these three key elements of the domain of language are interwoven, thus interdependent. This paper therefore seeks to discuss on one hand the attendant nuances of the comparative and contrastive study of linguistics, semantics and stylistics with the view to arriving at a more distinct understanding of these three concepts to the benefits of French learners.

Introduction

L'apprentissage d'une langue requiert davantage de réflexions aussi bien linguistiques que sémantiques; sans oublier l'apport stylistique des usages langagiers. Ainsi, le plus souvent l'on arrive à peine à faire la part nette des choses entre ce trio (Linguistique-Sémantique-Stylistique), bien qu'ils soient indubitablement des domaines distincts d'étude de la langue. Cette polémique est d'une part générée des impressions divergentes de certains écrivains (sur ces concepts) et d'autre part du fait que l'on a très souvent à les confondre dans les usages de la langue courante.

Nous envisageons donc dans cette communication de lever tout équivoque sur les ambiguïtés de sens qui entourent la signification de ces concepts.

Quelques Nuances Decoulant de L'analyse Dissectrice des Trois Concepts Soumis à Notre Etude : Linguistique, Semantique et Stylistique

Ce qu'il faudrait noter de prime abord, c'est que la linguistique est un domaine plus

englobant que les autres. André Martinet (1996, pp. 7) nous précise, comme l'avait dit Saussure, que « La linguistique est l'étude scientifique du langage humain ». Ainsi, puisque la stylistique et la sémantique ne se concernent que de l'étude d'un aspect bien défini du langage humain, l'on peut conclure que la linguistique est la mère des deux dernières.

Cependant, Martinet précise que :

Au fait, aucun linguiste ne semble s'être avisé d'analyser et de décrire une langue à laquelle il ne comprenait rien (...) On ne saurait donc recommander une méthode qui fait totale abstraction du sens des unités significative, mais il n'en faut pas moins se prémunir contre les dangers auxquels on s'expose lorsqu'on aborde sans précautions le domaine sémantique. (1996, pp. 34)

Pour Martinet donc, il n'y aurait pas d'études linguistiques sensées sans recours à la sémantique. Tout linguiste doit avoir une compréhension de son sujet ou de l'objet de sa spéculation. Cela signifie donc que ces deux domaines s'entremêlent quand il en vient à la pratique linguistique. En effet, la sémantique est une composante linguistique.

Pour Dubois et Lagane (2001)

L'étude des sens des mots est la sémantique. De ce point de vue donc, en sémantique, on s'intéresse à expliquer le mot, à dégager toutes les possibilités de signification lexicale, textuelle, contextuelle, structurale, etc. des syntagmes ou des énoncés quelconques. (pp. 6)

D'autre part, A. J Greimas opine que :

Expliquer ce que signifie un mot ou une phrase, c'est utiliser d'autres mots et d'autres phrases en essayant de donner une nouvelle version de la même chose. La signification peut être définie dans ce contexte comme une corrélation entre deux niveaux linguistiques ou deux codes différents. (Greimas, 1970, pp.43)

En essayant ici d'expliquer l'objet de la sémantique, Greimas l'inscrit dans le contexte incontournable de la linguistique sans toutefois les emmêler. Cela, semble-t-il, justifie la position de certains selon laquelle la sémantique relève de trois sciences distinctes : la psychologie, la logique et la linguistique. A cet effet, il faut éviter, aux dires de Guiraud, de confondre « sens » et « signification » comme le fait la langue courante. Selon lui, le sens a une valeur statique (l'image mentale et l'objet nommé) tandis que la signification a une valeur active (procès psychologique). Guiraud a bien raison, car au fait tout mot a à la fois un sens de base et un sens contextuel.

Pourrait-on dire alors que le sémanticien étudie les valeurs sémantiques (le sens et la signification) du mot ? Nous nous posons cette question d'autant plus qu'au niveau du concept du « sens » se dégage déjà toute une controverse que seule l'entendement personnel du linguiste suffirait pour en tirer une conclusion. Par exemple, Barthes (1985) disait que « le sens n'est vraiment fixé qu'à l'issue de cette double détermination : signification et valeur. La valeur n'est donc pas la signification. A ce niveau, on irait encore à confondre sens, signification et valeur » (p.51). Selon Galmiche (1975) « Chomsky pensait

en effet que le sens était un terme 'passe-partout qu'on avait tendance à utiliser pour recourir 'tous les aspects du langage que nous connaissons très mal. » (p. 7)

Quoi qu'on en dise, la sémantique fait partie de la linguistique et elle consiste en l'étude des sens des mots. De sa part, Barthes (1985) nous prête une idée forte pertinente. Il postule que « jusqu'à présent, une science a étudié comment les hommes donnent du sens aux sons articulés : c'est la linguistique. » (p. 249). Ainsi, tout comme la sémantique, la linguistique étudie aussi le « sens ».

Par ailleurs, si l'on considère de près la portée de la sémantique linguistique dont parle Pierre Guiraud (1969), l'on découvrira qu'elle ne touche pas seulement à la linguistique mais aussi à la stylistique. Il disait que:

La sémantique linguistique est l'étude des changements de sens, mais c'est aussi assimilé à l'analyse des figures de l'ancienne rhétorique, et c'est désormais aussi la théorie du signe linguistique, la fonction psycho-sociale du langage et la structure lexicologique.

Ici, Guiraud traite d'un concept pertinent : la rhétorique. Quand on parle de rhétorique, on parle de stylistique. Il est à noter que « la rhétorique, qui a principalement pour objet le 'bien écrire', le style, est restreinte à l'enseignement. » (Barthes, 1985, p. 116). Il est clair, selon les propos de Barthes que la rhétorique se rapproche à la stylistique. Pour plus de clarté, prêtons à Culler (1978) la définition selon laquelle 'a rhetorical figure has generally been defined as an alteration of or swerve from ordinary usage.' (p. 71).

Selon Wikipédia, la rhétorique désigne l'art ou la technique de persuader, généralement au moyen du langage. Ce mot provient du latin 'rhetoria' emprunté au grec ancien 'rhêtorikê tekhnê', qui se traduit par « technique, art oratoire » et désigne au sens propre « l'art de bien parler ». Formule latine de Quintilien, la rhétorique est un 'ars bene dicendi', c'est-à-dire un 'art du bien dit' ; notions qui renvoient à l'éloquence. La rhétorique est le fait d'un orateur ; en ce sens, elle est l'exposé d'arguments ou de discours qui doivent persuader l'auditoire au sein d'un cadre social et éthique. A ses débuts, la rhétorique s'occupait du discours politique oral, avant de s'intéresser de manière plus générale aux textes écrits et surtout aux textes littéraires et dramatiques, discipline nommée aujourd'hui la stylistique. L'art de persuader a progressivement cédé la place à un art de bien dire.

Le style touche au choix et au bon usage des mots, selon une certaine tournure qui se distingue de l'usage ordinaire. Nous nous empressons cependant d'ajouter- selon les propos de S. Ullmann, réitérés par Barthes dans sa note de bas page que :

La disposition de la rhétorique traditionnelle a créé un vide dans les humanités et la stylistique a déjà fait un long chemin pour ce vide. En fait, il ne serait pas tout à fait faux de décrire la stylistique comme une nouvelle rhétorique adaptée aux modèles et aux exigences des études modernes en linguistique et en littérature. (Barthes, 1985, p. 119)

La stylistique se prête à une variété de définitions mais d'un point de vue général, elle est considérée l'étude (scientifique) que l'on porte sur le style d'un auteur (ou d'une œuvre). De son étymologie, le 'style' provient des mots gréco-latins 'estile', 'stile' ou encore 'stulo' qui, déjà aux XIII et XIVe siècles, étaient employés pour désigner une façon personnelle d'agir,

jaugée selon les jugements de valeur. De cette acception, furent produites des expressions telles que « style de vie », « avoir du style », etc. Cependant, dans les domaines de la linguistique et de la littérature, le concept du 'style' bénéficie d'une série de théorie.

Dans son discours sur le style, prononcé lors de sa réception à l'Académie Française, Buffon (1753) affirme que « le style n'est que l'ordre et le mouvement qu'on met dans ses pensées. Le style c'est l'homme même. » La stylistique ramène à la manière personnelle d'ordonner les pensée de soi. Le style est personnel. Cette position buffonniennne s'explique par le fait qu'un style diffère d'un autre aussi bien qu'un individu diffère d'un autre.

De sa part, Georges Mounin (1971) nous fait un inventaire de différentes définitions, dans son analyse sur le style. Les suivantes sont les citations auxquelles il s'est référé dans son exposé sur le style. Vonder Gabelentz soutient que le style est « l'étude des préférences de l'écrivain. » (Cité par Mounin, 1971, p.171). Ici, 'préférences' renvoie à un choix personnel, donc subjectif. Cela insinue donc que la stylistique renvoie à la subjectivité de l'écrivain. Dans la même lignée de pensée, Marouzeau (1971), définit le style comme « un choix qui relève de l'aspect et de la qualité de la part de l'écrivain de juger du moyen préféré de transmettre son idée » (cité par Mounin, 1971, p. 171); mais avec Martinet, cité par Mounin « un choix original d'éléments linguistiques destinés à élever le contenu informationnel du message. » (Mounin, 1971, p.172).

L'assertion de Martinet se distingue de celle de Marouzeau dans son usage du mot « éléments ». Au fait, la stylistique se caractérise par l'emploi de certains éléments, hors de l'usage habituel. Cependant, ce n'est pas dans le simple usage de ces éléments que consiste l'art stylistique ; c'est plutôt dans « la mise en œuvre méthodique des éléments fournis par la langue. » (Léo Spitzer cité par Mounin, 1971, p. 172). Alors, si pour Martinet le style relève du choix des éléments de la langue, pour Spitzer c'est plutôt la mise en œuvre de ces éléments. Néanmoins, nous ne voulons point insinuer que ces deux positions sont contradictoires, non ; nous les trouvons plutôt complémentaires. Spitzer nous informe de ce qu'il faut faire des éléments tandis que Martinet lui précise de quels éléments il s'agit.

Selon J. A. Olsen (2002), « le style n'est pas ce qui est communiqué, mais la manière dont cela est communiqué ; le style désigne, pourrait-on dire, la facture du sens. » (p. 671). La facture c'est la manière dont une chose est exécutée ; ceci étant, le style se transmet par la manière dont s'exécute le sens. Il ajoute avec plus de précision que « le style est une propriété continue et omniprésente qui témoigne d'une manière de faire souvent inconsciente et pas nécessairement personnelle. », (Olsen, 2002, p. 674).

Cette assertion implique le fait que tout écrit à son style; que ce soit intentionnelle, consciente (de la part de l'écrivain) ou pas. L'art d'écrire en lui-même requiert du style. Il y a des aspects du style de l'écrivain qui échappent à l'auteur lui-même, mais que le lecteur découvre dans sa critique minutieuse de l'œuvre. Toutefois, il faut signaler hic et nunc que le style – comme nous devons l'entendre littérairement – devient plus signifiant quand il relève de l'intention (personnelle) de l'écrivain.

Pierre Guiraud (1954) envisageait la possibilité d'une théorie générale du style qui comprendrait toutes les pratiques artistiques sans distinction. Il dit à ce propos que :

A sa limite le style définit le caractère spécifique de l'action ; et on pourrait imaginer une stylistique générale comme l'étude des rapports entre la forme et l'ensemble des causalités informantes. Une telle étude n'a jamais été envisagée ; nous ne possédons même pas une théorie du style commune à tous les arts, et qui pourrait être une partie de l'esthétique. (p. 6)

Cette théorie générale du style que nous proposer Pierre Guiraud sera vraiment difficile à élaborer d'autant plus que nous savons qu'il existe bien des « différents traits de style qui marquent l'individualité d'un écrivain. » (Spitzer, 1970, p. 54). A la lumière de cette diversité du style, une théorie unique du style sera un contexte à la beauté de cette variété.

Pour Kidédi Varga, (1971), le style c'est tout simplement « la surprise », (172) tandis que selon R. Jakobson, (1971), c'est la « defeated expectancy » c'est-à-dire « l'attente déçue ». Ces deux points de vue sont très philosophiques. La surprise, c'est ce à quoi on ne s'attendait pas. L'attente déçue renvoie à ce à quoi on s'attendait mais pas de la manière dont on l'espérait se réaliser. Cela revient à dire que c'est une surprise déplaisante. Cependant, si l'on suppose que le style relève de l'esthétique (la beauté de l'expression), comment pourrait-on justifier cette idée de surprise ou d'attente déplaisante.

Pour lever toute équivoque, Mounin (1971) explique ces citations dans ce qu'il considère comme « le relevé signalétique de la langue d'un écrit, uniquement par les écarts de fréquences (anormalement basses ou anormalement hautes) soit de certains sens, soit de certains mots, soit de certaines constructions, par rapport à une langue statiquement moyenne. » (170). C'est donc par ces écarts de fréquences 'anormales' que nous justifions, à notre niveau, la surprise et l'attente déçue dont parlent les critiques mentionnés ci-dessus. Au fait, Mounin voit le style d'une part comme 'un écart' (d'avec l'usage normal) et d'autres part comme 'une élaboration' (du message dans propre forme). Par ailleurs, Mounin dégage de sa théorie du style deux types de stylistiques (qu'il oppose à la vieille rhétorique) ; à savoir : la stylistique génétique et la stylistique descriptive. La première réfléchit au pourquoi de l'auteur d'art, la dernière cherche à comprendre, non seulement comment l'auteur écrit mais aussi et surtout « fonctionnellement, comment son écrit agit sur les lecteurs. » (Mounin, 1971).

Cependant, Vinay et Darbelnet (1977) proposent plutôt deux autres catégories de la stylistique ; ce sont la stylistique interne et la stylistique comparée. L'interne est celle qui cherche à dégager les moyens d'expressions d'une langue donnée en opposant les éléments affectifs aux éléments intellectuels. Est considérée comparée, celle qui s'attache à reconnaître les démarches des deux langues en les opposant l'une à l'autre, c'est « la stylistique comparative externe. » (p. 32).

De sa part, François Rastier (2011) nous proposons plutôt une classification du style : le style de l'auteur et le style de l'œuvre. Pour lui, le style de l'auteur renvoie à « la lignée générique des réécritures du même auteur. » c'est-à-dire ce qu'il ya de plus superficiel dans l'œuvre.

Quand l'auteur stylise ses propres traits pour établir des lignées stylistiques, les caractères des premières œuvres se développant sur celles qui suivent. D'autre part, Rastier soutient que le style de l'œuvre se définit par les traits généraux de la structure artistique, des formes particulières, qui se transposent, tant au plan de l'expression qu'à celui du contenu ; tant au palier de la phrase qu'à celui du texte global. A la lumière de cette classification qui nous paraît quelque peu floue, nous prescrivons plutôt le style génératif ou idéologique de l'auteur et le style explétif ou livresque de l'auteur : le premier indiquant le style qui relève de la conviction idéologique de l'auteur, ce qui fait sa philosophie personnelle ; le dernier définissant le style de l'écriture, particulière à une œuvre donnée.

Cependant, pour Rastier (2011), « en tant que discipline descriptive, la stylistique relève de la linguistique générale et comparée. » (p. 3). Cela nous donne une idée claire que la stylistique est une branche de la linguistique. En effet, la stylistique part du domaine de la langue pour entrer dans celui du texte et de la production du sens, où la linguistique peut offrir des moyens d'analyse utiles. Voilà pourquoi pour Gary-Prieur, l'on doit dégager du concept de la stylistique, deux acceptions principales. D'une part, la stylistique de la parole ; idée qu'elle a empruntée à la définition de Charles Bally (1951), cité Gary-Prieur par selon laquelle la stylistique est « une linguistique de la parole ». D'autre part, la stylistique des textes – comme l'a pratiquée Léo Spitzer dans les années 50 – où il s'agit de décrire les 'faits de style' propres à un auteur ; c'est-à-dire « les formes linguistiques qui, dans un texte, frappent l'attention du lecteur et marquent la spécificité de l'œuvre. », selon Gary-Prieur (1999, p. 55).

La stylistique doit être considérée comme un lien de rencontre des sciences de la langue, les études littéraires et l'esthétique- d'où son importance capitale, au cœur de l'objet de la traduction littéraire. Ainsi, Georges Molinié (1999) nous informe que :

La relation de la stylistique à la linguistique est évidente : un fait de style, une façon de parler ne peuvent se définir et se percevoir que par rapport au système (la langue) qui les rend possibles. Selon les époques et les auteurs, la stylistique se rattache davantage à la linguistique ou à la littérature (p. 55).

Conclusion

Les polémiques sont inévitables et inépuisables dans le cadre des études et des recherches académiques. A notre niveau, dans le cadre de cette communication, notre préoccupation a portée sur la polémique entre la linguistique, la sémantique et la stylistique.

Retenons pour finir que ces trois concepts pertinents sont les faces d'une même pièce qu'est la langue et représentent dès lors les briques nécessaires au fondement de toute analyse intellectuelle sur le langage humain. La linguistique demeure l'étude scientifique du langage humain ; elle se contente en effet de décrire la langue telle qu'elle est. En outre, la sémantique est une branche de la linguistique qui s'attarde sur le dit d'un énoncé. En termes concis, la sémantique c'est l'étude des sens des mots. De sa part, la stylistique est une discipline issue de la rhétorique et de la linguistique. Elle se concerne des particularités de

ce qui est énoncé dans l'écrit. La stylistique étudie le style d'une langue, d'un écrivain ou d'une œuvre.

On le voit donc, tandis que la stylistique s'entremêle à la sémantique, la sémantique elle s'affilie à la linguistique. A ce titre, la sémantique et la stylistique restent indubitablement des disciplines auxiliaires de la linguistique. La langue est donc le sol où germe l'arbre de la linguistique ; cette tige à deux rameaux qui sont la sémantique et la stylistique.

Voilà conclue notre sondage d'opinions sur la polémique stylistique-sémantique-linguistique.

References

- Bally, C., (1951). *Traité de stylistique française*, Editions Klincksieck.
- Barthes, R., (1985). *L'aventure sémiologique*, Edition du seuil.
- Buffon, G. L., (1753). « Discours sur le style » prononcé à l'Académie Française le 25 aout 1753.
- Culler, J., (1978). *Literary Theory*. Oxford University Press.
- Dubois, J., & Lagane, R. (2001). *Larousse Grammaire*, Larousse.
- Galmiche, M. (1975). *La sémantique générative*. Librairie Larousse.
- Gary-Prieur, M.N. (1999). *Les termes clés de la linguistique*. Editions du seuil.
- Guiraud, P. (1969). *Essais de stylistique*. Editions Klincksieck.
- Guiraud, P. (1954). *La stylistique*. PUF.
- Greimas, A. J. (1970). *Du sens*. Edition du seuil.
- Jakobson, R. citée dans Mounin, G. (1971).
- Martinet, A. (1996). *Éléments de linguistique générale*. Armand Colin.
- Molinié, G. (1996). *La stylistique*. PUF.
- Molinié, G. (1999), cité par Gary-Prieur (1999)
- Mounin, G. (1971). *Clefs pour la linguistique*, Editions Seghers.
- Olsen, J. A. (2002). « De l'analyse stylistique », communication présentée à l'Université d'Oslo, Norvège, aout 2002, 671.
- Rastier, F. (2011). « Vers une linguistique des styles » article paru dans la revue « L'Information Grammaticale » (IG) no 89, 9 octobre 2011 Editions Peeters, Louvain, Belgique.
- Spitzer, L. (1970). *Etudes de style*. Gallimard.
- Varga, K. (1971) cité dans Mounin, G. (1971).
- Vinay et Darbalnet. (1977). *Stylistique comparée*. Didier Erudition.